



Local commercial sans chauffage

Par **djijde**, le **20/05/2016** à **13:29**

Bonjour,

Je suis esthéticienne à mon compte depuis 2 ans et envisage de déménager dans un local plus grand pour faire évoluer mon institut de beauté.

Lors de la visite de ce nouveau local le propriétaire m'a indiqué que le mode de chauffage était électrique, cependant celui-ci ne possède pas de radiateurs...Je souhaiterai savoir si l'installation des radiateurs incombe au bailleur ou si c'est à moi de les prendre en charge.
merci d'avance pour vos réponses